



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

Service Espace, Habitat et Cadre de Vie
Pôle Urbanisme et Cadre de Vie

Rennes, le 29 JAN. 2021

CDPENAF DE JANVIER 2021

*Consultation de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
au titre de l'article L. 151-13 du code de l'urbanisme*

Commune : MONTREUIL-SOUS-PEROUSE

Examen : Délimitation de 2 STECAL à vocation « économique »

STECAL du « Moulin Neuf »

Avis simple défavorable faute d'explications sur les effets de ce projet sur les espaces agricoles et sur l'environnement

STECAL de la « Faucillonnais »

Avis simple favorable sous réserve de limiter le périmètre à la partie au sud de la voie afin de préserver le foncier et la zone boisée au nord

po/Le Président de la CDPENAF

Emmanuel PEREZ